

LES METIERS DE L'AGRICULTURE

Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole Polyculture - Elevage

Par voie scolaire ou par apprentissage

Formations par alternance

Parcours adapté au projet du jeune

Interventions des professionnels

Activités pratique en atelier

Visites sur le terrain

MFR - La Jaroussaye - 41, rue du Bois Rougé - 35150 Janzé 02 99 47 04 52 - www.mfr-janze.fr



BAC PRO 3 ans

Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole Support polyculture - élevage

Prérequis :

Français lu, écrit, parlé

En 2nde : être issu(e) d'une classe de 3^{ème} d'Enseignement général ou

3ème professionnel.

En 1ère Bac Pro : être issu(e) d'une 2nde, ou être titulaire d'un BEP ou d'un CAP. Ou être issu(e) d'une classe de



<u>Thématique en Seconde</u> : - Energies, environnement et territoire

- Soins aux animaux

<u>Formation – en Première</u> <u>MAP Nouvelles Te</u>chnologies

Bac Pro CGEA: diplôme de niveau 4 obtenu avec 50% en CCF et 50% en épreuves terminales.

Attestation de capacité à la fin de la classe de Première CGEA.



Après le Bac Pro CGEA...
Poursuite d'études en BTS, CS ou vie active (Le Bac Pro est le minimum nécessaire pour bénéficier des aides à l'installation)



OBJECTIFS

Préparer le jeune à la responsabilité de chef d'exploitation agricole ou salarié :

- Concevoir le développement de l'entreprise.
- Prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.
- Mettre en œuvre les différentes activités constituant le système d'exploitation.
- Gérer les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice du métier.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le Bac Pro CGEA se prépare sur 3 ans soit 1850 réparties sur les 3 années
- Rythme de l'alternance : 2 semaines en entreprise / 2 semaines à la MFR
- Deux statuts possibles : Scolaire ou Apprentissage

SECONDE Conduite d'Elevage et Cultures : 500 heures 15 sem./an à la MFR

Découvrir les réalités professionnelles. Acquérir les bases, la pratique, l'autonomie, et les connaissances techniques. Faciliter les apprentissages, l'organisation du travail, initier son projet professionnel. Il s'agit d'une 2^{nde} d'ouverture (parcours adapté au projet du jeune)

| SECONDE CEC | | | |
|---|---------------------------|--|--|
| Scolaire | Apprenti | | |
| 20 semaines de stage dont Stage hors région : | 33 semaines en entreprise | | |

PREMIERE CGEA: 675 heures 18 à 20 semaines à la MFR

Préciser le projet professionnel. Approfondir ses connaissances dans une production et s'ouvrir à la diversité des pratiques

| PREMIERE CGEA | | | |
|----------------------|----------------|--|--|
| Scolaire | Apprenti | | |
| Stage principal : | | | |
| 12 semaines | 28 semaines en | | |
| Stage à l'étranger : | entreprise | | |
| 4 semaines | | | |
| MAP : 2 semaines | | | |

■ TERMINALE CGEA: 675 heures 18 à 20 semaines à la MFR

Confirmer un choix d'orientation pour intégrer ensuite une formation répondant à un projet d'avenir personnalisé et/ou viser l'installation.

| TERMINALE CGEA | | | |
|--------------------------------|---------------------------|--|--|
| Scolaire | Apprenti | | |
| Stage, examen : 16 semaines | 28 semaines en entreprise | | |

CONTENU

Enseignement général : 40%

Français – Mathématiques – Informatique – EPS – Histoire/Géo – Education Socioculturelle – Anglais – Biologie-Ecologie – Sciences Economiques, sociales et de Gestion

■ Enseignement Professionnel : 40%

Contexte de l'acte de production - Conduite d'un processus de production (élevage laitier, cultures fourragères) – Agroécologie – Mise en œuvre des opérations techniques (zootechnie, agronomie, agroéquipement...) – MAP (Module d'Application Professionnelle)

- Activités liées à l'alternance : 20%
- Réalisation de dossiers techniques à partir du vécu : plans d'étude, fiches d'activité, rapports de stage
- **Activités liées à l'alternance** : Visites d'exploitations organismes agricoles, salons agricoles (SPACE, Comice, Salon Agriculture...), intervenants extérieurs...
- **Séjour/stage à l'étranger** : Erasmus+ EUROPE

L'apprentissage, une voie d'excellence...

Futur apprenti : pourquoi choisir l'apprentissage ?

La Bretagne a besoin de recruter 1 450 actifs chaque année (la moitié pour s'installer, l'autre moitié pour travailler en salariat permanent).

Les entreprises agricoles ont besoin de compétences plus variées.

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la période de formation.

Les chiffres de l'emploi agricole en Bretagne

- 38800 chefs d'exploitation.
- 50 % des agriculteurs bretons partiront à la retraite
- Les exploitations s'agrandissent, et recourent à
- 69200 salariés (environ 28 000 ETP). • En 2015, les ETP salariés ont progressé de 8%.
- Pour les jeunes de 15 à 29 ans révolus
- Une formation gratuite à un métier
- CDD pouvant aller de 6 mois à trois ans, en fonction de la qualification préparée et du niveau de l'apprenti.
- Un salaire garanti qui progresse :

| | Jusqu'à 17 ans | 18/20 ans | 21 ans et + |
|------------------------------|----------------|------------|-------------|
| <u>1^{ère} année</u> | 27% | 43% | 53% |
| Seconde Bac Pro / CAPa 1 | 432€ | 689€ | 849€ |
| <u>2^{ème} année</u> | 39 % | 51% | 61% |
| Première Bac Pro / CAPa 2 | 625€ | 817€ | 977€ |
| <u>3^{ème} année</u> | 55% | 67% | 78% |
| Terminale Bac Pro | 881€ | 1 074€ | 1 250€ |

Montant du SMIC mensuel (brut) 1.603.15 euros au 01/01/2022

Autres avantages: Aides à l'hébergement, au transport et à la restauration, au permis...

Quelles sont les démarches ?

- 1. S'inscrire au CFA de la Maison Familiale Rurale de Janzé
- 2. Rechercher une entreprise d'accueil
 - Créer un CV qui donne envie à un recruteur de vous lire. Y indiquer la formation suivie, les expériences de stage et/ou professionnelle (lieu, vos tâches, vos compétences acquises), vos centres d'intérêts...
 - Lister des entreprises en fonction du projet professionnel : Adresse, tél, nom du responsable
 - Se présenter et poser sa candidature dans les entreprises
 - Recontacter les entreprises dans les 10 jours après votre passage

Parfois l'ordre de ces deux démarches est inversé.

3. Compléter et signer le contrat d'apprentissage en 3 exemplaires

À noter : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées dès les mois de mars.

Futur employeur : pourquoi embaucher un apprenti?

L'apprentissage, c'est former un jeune à vos méthodes de travail, dans le cadre de la préparation d'un diplôme. Après une période de formation initiale de 6 mois à 3 ans, il pourra progressivement être autonome.

Prendre un apprenti, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission de votre entreprise.

Une seule aide

Pour plus de simplicité

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôts Apprentissage.

3 conditions à remplir pour en bénéficier



Être une entreprise de moins de 250 salariés



Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au BAC



Avoir conclu un contrat d'apprentissage depuis le 1^{er} Janvier 2019

Montants et versement de l'aide

Par année d'exécution

1^{ère} année

4125€

4125€

Maximum

2ème année

2000€

Maximum

3ème année

1200€

Mavimun

= 6125€ pour un contrat de 2 ans = 7325€ pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : enregistrement du contrat et déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

EXEMPLE: pour un apprenti de 16 ans qui prépare un Bac Pro dans une entreprise de moins de 11 salariés:

Estimation du coût pour l'employeur, déduction faite de l'aide unique et des exonérations de cotisations sociales

Année 1 : **88€ / mois** Année 2 : **458€ / mois**

Année 3 : 974€ / mois

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur www.alternance.emploi.gouv.fr

<u>N.B.</u>: Une aide exceptionnelle de 5 000 € ou 8 000 € est accordée pour la 1^{ère} année des contrats signés avant Juin 2022 selon des conditions d'âge et d'effectifs.